

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01969 Numéro SIREN : 538 430 554 Nom ou dénomination : A.D.S

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 4524

6524

Tijoux Rénovation,
Exercice clos le 30/09/2019.



TIJOUX RENOVATION

**98 B RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE
SIRET 53843055400021**

EXERCICE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

**CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise <u>TIJOUX RENOVATION</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>98 B Rue de Courbuisson 77920 SAMOIS-SUR-SEINE</u>																								
SIRET <table><tr><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>4</td><td>3</td><td>0</td><td>5</td><td>5</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>												5	3	8	4	3	0	5	5	4	0	0	2	1
5	3	8	4	3	0	5	5	4	0	0	2	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>9</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>		3	0	0	9	2	0	1	9			
3	0	0	9	2	0	1	9																	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	12 454	030	4 868					7 586													
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042						15													
	Total I (5)		044	12 469	048	4 868					7 601													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 500	052						3 500													
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	59 419	070						59 419													
		Autres * (3)	072	16 277	074						16 277													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084		086																			
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	79 196	098						79 196													
	Total général (I + II)		110	91 665	112	4 868					86 797													
PASSIF												Exercice N 1		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						8 000													
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126						50													
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132		20 000													
	Report à nouveau				134						24													
	Résultat de l'exercice				136						2 239													
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142						30 313													
Provisions pour risques et charges				154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						2 420													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						14 884													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169			)	172		39 180													
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176						56 484														
Total général (I + II + III)				180						86 797														
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		8 903														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		2 500														
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

(2021)

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

TIJOUX RENOVATION

[illegible]

(2021)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

TIJOUX RENOVATION

[illegible]

TIJOUX RENOVATION
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



PROCES – VERBAL DES DECISIONS DE L ' ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2020

L' an deux mille vingt,
Le trente et un mars,
A 16 heures

Monsieur Vincent Tijoux, demeurant 98 bis rue de courbuisson 77920 samois sur seine, associé unique et Président de la société TIJOUX RENOVATION,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Tijoux, Président associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code n'est intervenue.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2239 euros au poste « autres réserves » et réserve légale

En conséquence de cette affectation, le poste « autres réserves » s'élève à 21489 euros et le poste « réserve légale » à 800 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des exercices antérieurs.

TROISIEME DECISION

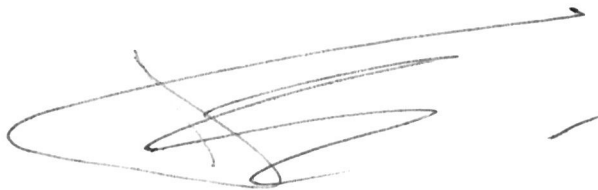
Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 entre la Société et l'associé unique, à savoir :

- Monsieur Vincent Tijoux a domicilié la Société à titre gratuit au sein de son domicile personnel au 98 bis rue de courbuisson 77920 samois sur seine

QUATRIEME DECISION

L'associé unique rappelle qu'il a perçu au titre de ses fonctions de Président de la société une rémunération de DOUZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX EUROS (12 452 €) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

TIJOUX RENOVATION
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
Exercice clos le 30 septembre 2019



Monsieur, Vincent Tijoux, Président associé de la société TIJOUX RENOVATION, a , conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-situation et évolution de la société au cours de l'exercice.

Les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2019 est en diminution

-Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous ne devons pas relâcher nos efforts de développement de notre chiffres d'affaires afin de faire face à une conjoncture économique morose.

-Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2018, date de la clôture de l'exercice, l'augmentation du capital et l'extension d'activité ont été votées.

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 le chiffre d'affaire s'est élevé à 108558 euros contre 148326 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation quant à elles s'élèvent à 105917euros et omprennent :

les achats de matières premières et autres approvisionnements pour	44541 euros
la variation de stock pour	1000 euros
les autres achats et charges externes pour	39481 euros
les impôts et taxes pour	836euros
les salaires et traitements pour	12452 euros
les charges sociales pour	6019 euros
les dotations aux amortissements pour	1400 euros
autres charges pour	188 euros

le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 2641 euros

Après prise en compte du résultat financier , de l'impôts société pour 395 euros, le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 2239 euros

Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) tels qu'ils sont présentés font apparaître un bénéfice de 2239 euros il y aurait lieu d'affecter au poste « autres réserves » et réserve légale

En conséquence de cette affectation le poste « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 21489 euros et le poste réserve légale présenterait un solde créditeur de 800 euros
Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'est intervenue.

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler qu'une convention a été conclue entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il est rappelé qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il y aura lieu d'approuver la rémunération du Président au titre de ses fonctions.

Le Président

les achats de matières premières et autres approvisionnements pour	44541 euros
la variation de stock pour	1000 euros
les autres achats et charges externes pour	39481 euros
les impôts et taxes pour	836euros
les salaires et traitements pour	12452 euros
les charges sociales pour	6019 euros
les dotations aux amortissements pour	1400 euros
autres charges pour	188 euros

le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 2641 euros

Après prise en compte du résultat financier , de l'impôts société pour 395 euros, le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 2239 euros

Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) tels qu'ils sont présentés font apparaître un bénéfice de 2239 euros il y aurait lieu d'affecter au poste « autres réserves » et réserve légale

En conséquence de cette affectation le poste « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 21489 euros et le poste réserve légale présenterait un solde créditeur de 800 euros
Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'est intervenue.

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler qu'une convention a été conclue entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé.

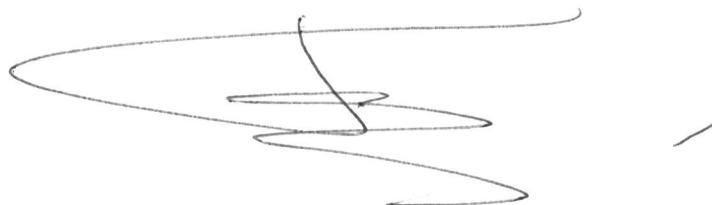
ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il est rappelé qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

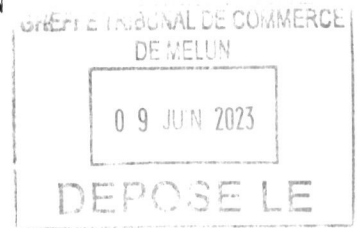
Il y aura lieu d'approuver la rémunération du Président au titre de ses fonctions.

Le Président



TIJOUX RENOVATION
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



DECISION DE L' ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2020

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2239 euros au poste « autres réserves » et réserve légale

En conséquence de cette affectation, le poste « autres réserves » s'élève à 21489 euros et le poste « réserve légale » à 800 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des exercices antérieurs.

Certifié Conforme,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.